



COMMUNIQUE DE PRESSE

CIRCULAIRE D'EXECUTION BUDGETAIRE 2025 : LES ACTEURS BUDGETAIRES MIS AU DIAPASON

Le Ministère de l'Economie et des Finances organise au début de chaque exercice budgétaire, des journées de présentation officielle de la Circulaire d'Exécution Budgétaire (CEB), afin de garantir une appropriation optimale des nouvelles dispositions, pour l'année 2025. Comme chaque année, ce document stratégique établit les règles, orientations et modalités nécessaires à une gestion budgétaire efficace des institutions publiques.

La présentation se fait en deux étapes à la salle de conférence de l'immeuble Plan à Anosy. La présentation générale pour les institutions, ministères et autres acteurs budgétaires concernés est prévue le 29 janvier 2025, tandis que le 31 janvier prochain sera réservé pour les Établissements Publics Nationaux (EPN). Ces journées jouent un rôle crucial en offrant aux participants l'occasion de poser leurs questions, d'éclaircir d'éventuelles ambiguïtés et de se préparer à appliquer efficacement les directives.

La Circulaire d'Exécution Budgétaire 2025, publiée dès le premier jour de l'année, vise à garantir que toutes les parties prenantes disposent d'une compréhension commune des procédures essentielles. Cela permettra d'assurer une exécution budgétaire harmonisée, fluide et conforme aux objectifs fixés par le Gouvernement. Pour 2025, l'accent est mis sur l'atteinte d'un taux de croissance économique de 5%, objectif ambitieux mais réalisable grâce à une coordination renforcée entre les institutions.

Durant ces rencontres, le Ministère de l'Economie et des Finances, à travers la présentation faite par tous les Directeurs Généraux, met en lumière les nouvelles dispositions introduites dans la CEB. L'objectif est d'éviter toute ambiguïté pouvant compromettre l'application des directives. En effet, une compréhension partagée des règles et modalités d'exécution budgétaire est essentielle pour assurer l'utilisation optimale des ressources publiques.

A noter que les journées de présentation officielle se déroulent après la publication dudit document, et après que les Institutions et Ministères en soient notifiés.

Contact(s):

Communication DGBF/MEF: 034 11 143 33

Communication Externe/MEF: 034 58 148 86